

## Le Canada à la Conférence de l'OAA

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan J. MacEachen, a annoncé que la délégation canadienne à la 18<sup>e</sup> session de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, qui a lieu à Rome du 8 au 27 novembre, est conduite par M. Eugene Whelan, ministre de l'Agriculture. M. Edgar Kaeding, ministre de l'Agriculture de la province de la Saskatchewan, fait également partie de la délégation.

Parmi les questions à l'ordre du jour de la Conférence il faut mentionner l'élection d'un nouveau directeur-général qui succédera au directeur sortant, M. Addeke Boerma des Pays-Bas. M. W. David Hopper, président du Centre de recherches pour le développement international, est l'un des six candidats à ce poste.

## Le français devient langue obligatoire au Québec

M. Fernand Lalonde, solliciteur général et ministre responsable de l'application de la loi 22 sur la langue officielle vient de rendre publics deux projets de règlements rendant obligatoire l'usage du français dans de nombreux domaines.

Il convient, toutefois, de préciser que ces règlements n'interdisent aucunement l'usage de l'anglais ou de toute autre langue, la seule condition étant que le français soit là et qu'on lui accorde au moins autant d'importance qu'à l'autre langue.

On prévoit, d'ailleurs, de nombreuses exceptions: par exemple, dans le cas de raisons sociales ou de marques de commerce déposées, universellement connues dans une autre langue et pour lesquelles il n'existe parfois pas de traduction française.

Le principal élément des nouveaux règlements, dont la plupart pourraient entrer en vigueur 90 jours après leur publication dans la Gazette officielle, sont que le français devra se trouver sur toute affiche et sur toute étiquette.

Ainsi, les étiquettes, les certificats de garantie et les notices des produits ainsi que les menus et cartes de vins doivent être rédigés en français; ils peuvent toutefois être rédigés à la fois en français et dans une ou plusieurs autres langues, mais en tels cas le

français doit ressortir ou à tout le moins figurer d'une manière au moins aussi avantageuse que toute version dans une autre langue", stipule l'article 2 du "Règlement relatif à l'étiquetage".

Les amendes prévues vont de \$25 à \$500 dans le cas d'un individu, et de \$50 à \$1,000 dans le cas d'une compagnie, pour une première infraction. Pour toute récidive dans les deux ans, la loi prévoit des amendes de \$3,000 et \$5,000.

Dans le secteur de l'affichage, ni la loi ni le règlement ne prévoient de sanctions, si ce n'est la destruction des affiches aux frais du propriétaire n'ayant pas inscrit le français à côté de l'autre langue figurant sur la réclame.

Dans le cas de l'étiquetage, le règlement mentionne une mesure d'exception pour les situations d'urgence où les commerces seraient forcés de s'approvisionner temporairement à l'extérieur du Québec. Ainsi, en cas de catastrophe naturelle ou d'autre événement de nature soudaine et imprévisible, lorsqu'une personne est forcée d'aller s'approvisionner auprès de sources autres que chez ses fournisseurs réguliers, le français ne sera pas obligatoire.

## Contributions au PNUD et à l'UNICEF

Le Canada a fait connaître sa décision d'augmenter en 1976 sa contribution ordinaire au Programme des Nations Unies pour le développement et à celui de l'UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance). Cette contribution qui était de quatre millions et demi de dollars canadiens sera majorée de 18.7 p. 100 par rapport à 1975 pour la porter à un total de 28 millions et demi. En plus de sa contribution ordinaire, le Canada consentira de nouveau au cours de l'année qui vient, une somme supplémentaire de un demi-million de dollars pour des projets dont le but est d'accélérer le développement des pays les moins développés. La contribution totale du Canada sera donc de 29 millions de dollars canadiens.

## UNICEF

La contribution du Canada à l'UNICEF qui était de trois millions et demi l'an dernier sera portée pour 1976 à cinq millions de dollars. Le gouvernement

a de plus informé le FISE que celui-ci bénéficiera aussi au cours de la présente année financière, d'une contribution de deux millions de dollars au titre des projets spéciaux d'aide visant à répondre aux besoins urgents des enfants dans les pays les plus durement touchés par la situation économique actuelle.

En tant que contribution du Canada aux opérations de secours des Nations Unies en Indochine, une somme supplémentaire de trois millions en espèces sera versée par l'intermédiaire du FISE.

## Vente de blé au Brésil

Le ministre responsable à la Commission canadienne du blé, M. Otto Lang, a annoncé le 31 octobre que le Canada vient de négocier un nouvel accord avec le Brésil pour la vente de 900,000 à 1.5 million de tonnes métriques de blé, soit approximativement 35 à 55 millions de boisseaux qui seront vendus au Brésil au cours des trois prochaines années; cela en plus des 100,000 tonnes métriques qui restent à être livrées selon un précédent accord entre les deux pays.

D'après le nouvel accord, la Commission canadienne du blé a conclu une entente selon laquelle 400,000 tonnes seront expédiées des ports du St-Laurant en mai, juin et juillet 1976.

Le Brésil compte parmi les plus importants marchés pour le blé canadien depuis 1970 alors que fut signé le premier accord à long terme avec le Canada.

## Une méthode qui révolutionnera l'élevage des bovins

Un groupe de chercheurs québécois de l'Université McGill ont réalisé avec succès, à la ferme du collège Mac Donald, à Sainte-Anne-de-Bellevue, en banlieue de Montréal, la transplantation des embryons d'une vache à une autre, de façon à multiplier par 12 ou même par 20 le nombre annuel de veaux d'une vache de grande valeur.

Cette technique vise à accroître considérablement la progéniture d'une femelle génétiquement supérieure ou présentant des qualités particulièrement importantes.

Normalement, une vache ne donne naissance qu'à un seul veau par année;